



...sique, et ont appelé des renforts.

**En BREF**

**PROCÈS SARKOZY**

Le procès de Nicolas Sarkozy pour corruption dans l'affaire des « écoutes » se tiendra lundi à 13 h 30. Il était suspendue au renvoi sollicité par l'ex-haut magistrat Gilbert Azibert, 73 ans, pour raisons de santé. L'expertise médicale ordonnée lundi par le tribunal a conclu que son état de santé était « actuellement compatible » avec sa comparution.

**AFFAIRE THÉO**

Les trois policiers impliqués dans l'interpellation violente de Théo seront jugés, fait rare, aux assises. La juge d'instruction chargée de l'enquête sur l'agression de ce jeune homme noir d'Aulnay-sous-Bois renvoie devant la cour le principal accusé pour violences volontaires ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente et les trois fonctionnaires pour violences volontaires avec circonstances aggravantes.

**Quatre collégiens mis en examen après la mort de Samuel Paty**

La collégienne à l'origine de la campagne de dénigrement contre le professeur d'histoire décapité par un djihadiste est soupçonnée de dénonciation calomnieuse.

PAR JÉRÉMIE PHAM-LÉ

**ILS NE SONT ÂGÉS** que de 13 et 14 ans. Mais les noms de ces adolescents scolarisés au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), viennent désormais s'ajouter à la longue liste des suspects dans l'enquête sur le meurtre atroce du professeur Samuel Paty. Placés en garde à vue lundi et mardi à la sous-direction antiterroriste (SDAT), ils ont été mis en examen hier par les juges d'instruction pour « complicité d'assassinat terroriste » ou « dénonciation calomnieuse ». Tous ont été placés sous contrôle judiciaire.

Il y a d'abord Z.C., la collégienne par qui la polémique sur le cours de l'enseignant décapité est arrivée. C'est elle qui avait accusé son professeur d'avoir stigmatisé les élèves musulmans en leur forçant à s'identifier puis à sortir de classe pour montrer des caricatures du prophète Mahomet. L'enquête révèle qu'elle n'était pas présente lors de ce fameux cours sur la liberté d'expression, mais lors d'un cours liminaire la veille, et a déformé les intentions de Samuel Paty qui avait simplement voulu être prévenant.

En s'épanchant en mensonges auprès de son père – éga-

lement mis en examen, et écroué –, cette élève de 13 ans en proie à des problèmes d'absentéisme a contribué à la naissance d'une polémique montée sur les réseaux sociaux sur une prétendue islamophobie au sein du collège. Polémique qui arrivera jusqu'aux oreilles du terroriste, en quête d'un prétexte pour assouvir ses pulsions djihadistes.

**Ils avaient fait le guet pendant une heure**

« Demain, je dois avoir cours avec ce professeur et j'appréhende énormément de le revoir », avait déclaré Z. lors de sa plainte contre Samuel Paty déposée huit jours avant l'attentat. C'est en raison de cette plainte dénonçant des faits erronés qu'elle fait l'objet aujourd'hui d'une mise en examen pour « dénonciation calomnieuse ».

Les trois autres collégiens, H. Y. I.A., et J.C., sont tous les trois âgés de 14 ans. A la demande de deux autres camarades déjà mis en examen, ils les avaient aidés à désigner Samuel Paty au terroriste devant l'établissement. Ce dernier avait proposé aux élèves de l'argent – 300 € environ – en échange d'informations permettant d'identifier sa fu-

ture victime. Il avait prétendu qu'il voulait filmer le professeur en train de s'excuser auprès des musulmans mais tenait aussi des propos virulents qui ont inquiété les collégiens après coup. Durant une heure, pour ne pas attirer l'attention sur cette mission de reconnaissance, H.Y. I.A. et J.C. avaient fait le guet pendant que le terroriste et les deux autres collégiens se cachaient à l'abri des caméras.

A la sortie des classes, les cinq mineurs avaient collectivement montré Samuel Paty du doigt en criant « il est là-bas le prof ». Puis s'étaient partagé le maigre magot. D'après l'enquête, deux d'entre eux ont empoché à peine... 10 €. Un simple billet qui leur vaut aujourd'hui une mise en examen pour « complicité d'assassinat terroriste ».

« Je pense qu'on a été bêtes de se faire avoir par le terroriste, on aurait dû penser qu'il avait un truc en tête plus grave », a déclaré J.C. lors d'une audition. Son camarade I.A., a lui aussi reconnu devant les enquêteurs : « Je trouvais ça bizarre qu'un mec paie 300 € juste pour des excuses. Avec les copains, on s'est imaginé des trucs qu'il allait le tuer ou le kidnapper. Mais je le trouvais pas menaçant. »

**Des sportifs aux politiques, le tollé**

PAR VALÉRIE HACOT

**ETEINDRE** l'incendie. Telle était la mission hier soir, au 20 Heures de France 2, du ministre de l'Intérieur tant la polémique sur les images du passage à tabac d'un producteur par des policiers n'a cessé d'enfler toute la journée. Trois jours après l'évacuation violente d'un camp de migrants place de la République – qui avait déjà beaucoup pesé mardi à l'Assemblée lors de l'examen de la proposition de loi sur la sécurité globale –, cette nouvelle vidéo tombe au plus mauvais moment pour le gouvernement, ravivant les débats autour de l'article 24 qui pénalise la diffusion d'images malveillantes des forces de l'ordre. Le ministre a donc joué aux équilibristes entre son « soutien sans faille » aux policiers et sa volonté de sanctionner ceux « qui déçoignent ».

Gérald Darmanin, qui devra répondre aux questions de la commission des lois de l'Assemblée lundi, a aussi annoncé la création « d'une commission » pour « travailler à la réécriture de cet article 24 ». Une nouvelle tentative de calmer le jeu, alors que le texte a déjà été modifié la semaine dernière. Cela suffira-t-il ? Pas si sûr, tant les esprits semblent chauffés à blanc. Même les

champions du monde de football Antoine Griezmann et Kylian Mbappé ont fait part de leur indignation. Quant à la gauche et aux écologistes, ils sont montés au créneau pour réclamer la suppression de l'article 24.

**Un trouble au sein de la majorité**

Le chef de file des Insoumis, Jean-Luc Mélenchon, y a ainsi vu « la preuve terrible du caractère vital du droit à filmer l'action policière » en réclamant la démission de Didier Lallement, préfet de police de Paris dont Gérald Darmanin a pris la défense. Le leader d'EELV, Julien Bayou, a souligné que « sans les vidéos rien ne serait sorti ». La maire PS de Paris, Anne Hidalgo, s'est dite « profondément choquée par cet acte intolérable ».

Signe du trouble suscité dans la majorité, les ténors de LREM ont donné de la voix. Le président de l'Assemblée, Richard Ferrand, a appelé à des sanctions « sans faiblesse ». « Scandalisé » par ces images, le ministre de la justice, Eric Dupond-Moretti, qui avait déjà fait entendre sa différence ce week-end, a rappelé hier soir sur LCI « que les journalistes doivent faire leur métier ». La polémique n'est pas près de s'éteindre...



Du 23 novembre au 23 décembre 2020\*

**PARTICIPEZ À LA CONCERTATION SUR LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DE SNCF RÉSEAU RELATIVE À LA PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Pour prendre connaissance et donner votre avis sur les propositions de SNCF Réseau, élaborées à partir des contributions d'élus locaux et de représentants associatifs, connectez-vous à l'adresse : <https://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation>

La synthèse des observations recueillies, ainsi que la charte formalisée seront adressées pour approbation aux préfets de département et publiées sur le site internet de SNCF Réseau.



\*En application des dispositions du décret EGALIM n°2019-1500 du 27 décembre 2019.

Crédits Photos : Médiathèque SNCF - SNCF RÉSEAU/CAPA Pictures/ Jean-Christophe VERHAEGEN